
Rapports

Choose the section you want to jump in

Les rapports sont établis à différents intervalles pendant et après la mise en œuvre du projet. Ils permettent de documenter et de communiquer des informations sur l'avancement du projet, les résultats obtenus, les contraintes rencontrées et les mesures prises pour surmonter ou éliminer ces obstacles. Les progrès sont mesurés par rapport aux indicateurs conçus dans le cadre/matrice de résultats.

Les rapports consistent généralement en (a) une description narrative des activités entreprises, des résultats obtenus, des défis rencontrés dans la mise en œuvre d'un projet et des actions correctives entreprises ; et/ou (b) un rapport financier des dépenses du projet, des fonds reçus et de tout solde restant.

La nature, l'étendue, la fréquence et le calendrier des rapports sont convenus et régis par l'accord entre l'OIM et le partenaire (par exemple, le donateur, le partenaire d'exécution, le PSF, etc.) Il s'agit d'un document juridiquement contraignant auquel l'OIM devra se conformer.

Les rapports peuvent également être internes à l'OIM à des fins de gestion des connaissances et d'apprentissage. De tels rapports peuvent être de type régional, sous-régional ou mondial²⁵.

²⁵ Pour plus d'informations sur le suivi et les résultats des rapports, veuillez consulter le chapitre 3 des [Lignes directrices de l'OIM relatives au suivi et à l'évaluation \(2021\)](#).

- [Prev](#)
- 6.6/6.6
-